

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Jean Monnet réunie le 03 juillet 2025 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
Acte 78 -2025	Création d'un nouveau parcours dans la Licence Economie pour l'Ecole d'Economie : - Le parcours Quantitative Economics.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la délibération relative à la création d'un nouveau parcours dans la Licence Economie pour l'Ecole d'Economie :

- Le parcours Quantitative Economics.

Document annexé.

A Saint Etienne le 17 Juillet 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET

MEMBRES : 40	REPRESENTES : 05	PRESENTS : 19
QUORUM : 20		

POUR : 24	CONTRE : 00	ABST : 00
-----------	-------------	-----------

